



RMI, l'état des lieux 1988-2008

Lelièvre M. (dir.), La découverte, 2008

Vingt ans après l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), cet ouvrage collectif nous offre un tableau complet du dispositif. Au-delà du cadre juridique et pratique, des chiffres, des statistiques, des réalités humaines, le RMI est emblématique de notre conception de l'assurance et de l'aide sociales. Dernier filet de sécurité garantissant un revenu minimum, il permet d'aider et d'accompagner les plus faibles pour éviter les affres de la pauvreté ou l'installation dans l'assistanat. La forme du RMI se conçoit dans une dimension contractuelle, même si ce contrat est asymétrique, les partenaires n'étant pas égaux. En effet le contrat implique une personnalisation des actions, une responsabilisation du bénéficiaire, la définition d'un projet d'insertion. Ainsi, l'esprit du RMI apparaît essentiellement dans la (re)mobilisation sociale des personnes (welfare to work) et moins dans l'attente d'une quelconque contrepartie sociale (workfare).

En 2006 on pouvait recenser 1,3 million de foyers bénéficiaires, soit 2,5 millions de personnes directement concernées, ce qui correspond à 4 % de la population française. Le profil du bénéficiaire est une personne adulte isolée avec ou sans enfants ayant des formations variées. La tranche d'âge des moins de 40 ans est surreprésentée. On notera que l'entrée dans le dispositif du RMI fait suite à un changement profond (fin d'indemnité de chômage, perte d'une allocation, longue maladie, fin de stage, etc.) ou encore une rupture brutale (perte d'un travail). Souvent ce n'est pas le fait du hasard puisqu'elle touche en priorité des personnes fragilisées comme les jeunes, les parents isolés, les personnes ayant peu de diplômes. Enfin, en termes de répartition géographique, globalement ce sont les régions les plus peuplées qui concentrent le plus de bénéficiaires du RMI : Région parisienne, Provence – Alpes – Côte d'Azur, Languedoc – Roussillon, Nord -Pas-de-Calais (et les Dom – Tom).

Concernant son usage le RMI est le fer de lance de la lutte contre les exclusions et un outil de transition vers l'emploi. Il a pour vocation d'accompagner les personnes et non de les trier ou encore de les enfermer dans une inextricable dépendance sociale. Ainsi dans la logique de la décentralisation ce sont les Conseils généraux qui restent les maîtres d'œuvre du dispositif avec la Caisse d'Allocation Familiale qui depuis quelques années est devenue un partenaire actif. La politique sociale des Conseils généraux s'est depuis quelques années concentrée sur une mobilisation vers l'insertion professionnelle en tenant compte des risques d'une telle orientation. En effet, les risques du RMI sont connus. Nonobstant l'effet de « trappe à l'inactivité », il existe un certain nombre de réalités contextuelles qui peuvent restreindre les capacités d'insertion des bénéficiaires. C'est par exemple le constat d'un écart de revenu faible entre le bénéficiaire du RMI et le salarié à temps partiel. C'est aussi le fait qu'il n'y a pas adéquation entre sentiment d'amélioration financière et reprise de l'activité. Enfin on notera que les incitations de retour à l'emploi sont souvent éloignées des difficultés et des préoccupations des bénéficiaires.

Le dispositif semble bien rodé, sans grandes disparités territoriales. L'accompagnement des personnes est individualisé, il existe un suivi des parcours d'insertion, les institutions s'inscrivent dans une diversification des partenariats. La philosophie générale tend à favoriser une prédominance de l'insertion par l'activité économique sans pour autant négliger les dimensions sociales des problématiques d'exclusion. Cet ouvrage apparaît indispensable et incontournable pour toutes personnes concernées par l'insertion des personnes en grande précarité, et souhaitant une réflexion de fond à l'aube de la mise en place du Revenu de Solidarité Active.